

Pour être valable, ce formulaire de procuration devra être en possession de Syensqo SA au plus tard le mercredi 30 avril 2025

FORMULAIRE DE PROCURATION
RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SYENSQO SA
DU 6 MAI 2025

Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse à compléter)

Les **actionnaires personnes morales** doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la ou des personne(s) physique(s) qui signe(nt) cette procuration pour leur compte. Ce ou ces personne(s) physique(s) déclare(nt) par la présente et garanti(ssen)t à Syensqo SA avoir les pleins pouvoirs de signer cette procuration.

propriétaire de _____ actions Syensqo SA à la date d'enregistrement, fixée au mardi 22 avril 2025 à minuit, déclare donner pouvoir à

Nom, prénom :

Adresse :

ou à son défaut, à, M. Alexis Brouhns
chacun avec faculté de substitution,

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de Syensqo SA qui aura lieu le mardi 6 mai 2025 à 10h30 (heure belge) au SQUARE Brussels, Mont des Arts, 1000 Bruxelles et de voter en mon nom sur tous les points à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra en outre signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

La présente procuration vaut également pour toute Assemblée Générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour ladite Assemblée.

Syensqo SA doit être en possession du présent formulaire de procuration, dûment complété et signé, le **mercredi 30 avril 2025** au plus tard. De plus, les actionnaires doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite dans la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire. Le formulaire peut être envoyé soit par courrier au siège de la Société (Syensqo SA, Assemblée Générale, 98 rue de la Fusée, 1130 Bruxelles), soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag@syensqo.com.

* * *

Chaque procuration doit indiquer le sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si les instructions quant au sens du vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, ceci constituera une instruction de voter en faveur de la ou des propositions de décision concernées.

* * *

Ordre du jour

1. Prise de connaissance du rapport de gestion pour l'exercice social 2024
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur l'exercice social 2024
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2024 – et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés

4. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social 2024 – Affectation du résultat et fixation du dividende

Proposition de résolution: il est proposé d'approver les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2024 et l'affectation du résultat de l'exercice et de fixer le dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 19 mai 2025.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

5. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2024

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2024.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

6. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2024

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2024.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

7. Rapport de rémunération sur l'exercice social 2024

Proposition de résolution: il est proposé d'approver le rapport de rémunération 2024, inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de l'exercice social 2024.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

8. Emoluments du commissaire pour l'assurance de l'information en matière de durabilité

Proposition de résolution: sur recommandation du Comité d'Audit et de Risques, il est proposé de fixer les émoluments annuels du commissaire pour la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, à 588.720,00 euros par an.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

9. Délégation de pouvoirs

Proposition de résolution: il est proposé de donner à Mme Patricia Van de Wiele et Mme Luciana Balles, agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

[POUR](#) [CONTRE](#) [ABSTENTION](#)

10. Divers

* * *

Dans l'hypothèse où des actionnaires, conformément à l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, exercent leur droit de demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision concernant des sujets à l'ordre du jour existants ou des sujets à inscrire à l'ordre du jour, les procurations notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour modifié resteront valides pour les sujets à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Syensqo SA rendra également disponible sur son site internet (<https://www.syensqo.com/en/investors/shareholders-meetings>) l'ordre du jour modifié et un formulaire de procuration modifié pour le mardi 22 avril 2025 au plus tard, afin de permettre aux actionnaires qui le souhaitent de donner des instructions de vote spécifiques sur les sujets de l'ordre du jour nouveaux et/ou les propositions de décision nouvelles/alternatives.

Au cas où des propositions de décision nouvelles/alternatives sont déposées concernant des sujets à l'ordre du jour existants postérieurement aux procurations notifiées, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives. Dans ce cas, les actionnaires auront toutefois la possibilité de renvoyer un nouveau

formulaire de procuration à Syensqo SA, au moyen du formulaire de procuration révisé mentionné au paragraphe précédent.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Syensqo SA est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée Générale conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données, y compris le Règlement 2016/679 européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Ces données à caractère personnel consistent essentiellement en des données d'identification des actionnaires, de leurs représentants ou mandataires, des données de contact (p.ex. adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail), le nombre et le type d'actions, l'intention de participer, la présence à l'Assemblée Générale, les questions posées, les votes exprimés, etc.

Ces données seront utilisées afin de préparer et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée Générale, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés, en particulier Lumi. Ce traitement des données à caractère personnel est nécessaire en vue de satisfaire aux obligations légales de Syensqo SA. A défaut pour Syensqo SA de traiter ces données à caractère personnel, elle ne sera pas en mesure de permettre à la personne concernée d'être présente ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale et/ou d'enregistrer le vote en qualité d'actionnaire de Syensqo SA.

Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs, à savoir 10 ans après la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour plus d'information, les actionnaires et les mandataires peuvent consulter notre "*Politique de Protection des Données et de la vie privée*" via le lien <https://www.syensqo.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Comme repris dans notre Politique de Protection des Données dont question ci-dessus, vous disposez également de droits sur vos données à caractère personnel conformément aux conditions et dans les limites légales applicables, à savoir le droit d'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit à la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement, le droit à la portabilité des données et le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente – en Belgique, l'Autorité de Protection des Données.

Vous pouvez exercer vos droits mentionnés ci-dessus en contactant Syensqo SA, 98 rue de la Fusée, 1130 Bruxelles (Belgique) (n° de tel: +32 (02) 264.19.12 / e-mail: ag@syensqo.com).

Fait à , le 2025.

Signature à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »